



SKI-CLUB CHASSERAL
DOMBRESSON-VILLIERS



Seul dans un écrin de verdure

LE CHALET



vous offre un gîte et une vue imprenable sur les pâturages et les Alpes



SOMMAIRE

- Historique	3
- Situation et accès	3
- Etat actuel	4
- Travaux d'assainissement et transformations	4-8
- Permis de construire	9
- Coûts d'assainissement et transformations	9

HISTORIQUE

Le chalet des Lattes a été construit en 1946 par les membres du ski club.
Et l'annexe Nord avec WC réduit en 1970.

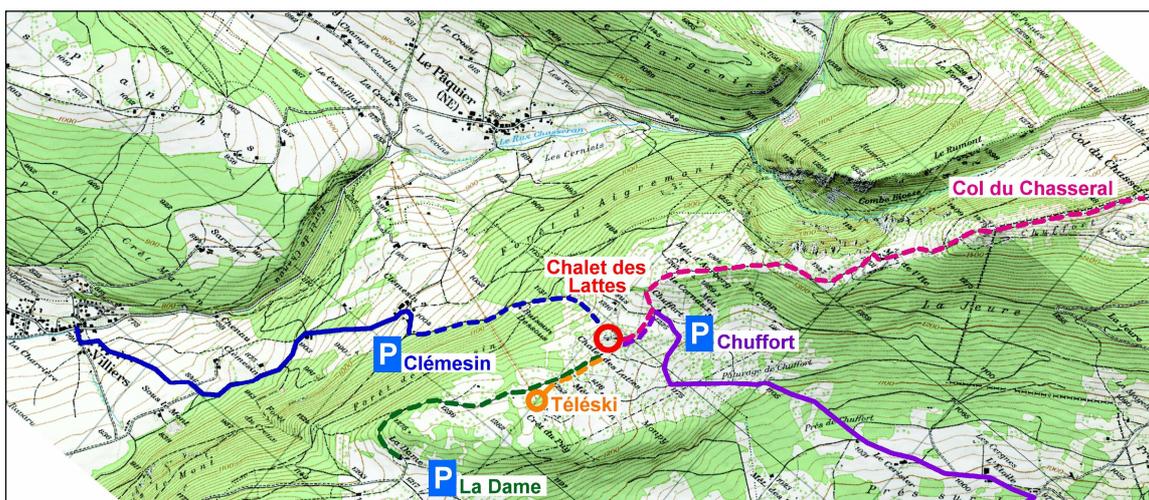


Photo 1946

SITUATION ET ACCES

Le chalet se situe sur la crête Chaumont – Chasseral, à proximité de l'arrivée du télésiège Le Pâquier Crêt-du-Puy.

L'accès se fait uniquement à pied en été et à ski en hiver, exceptionnellement en véhicule tout-terrain à travers pâturages.



Le chalet peut être rejoint à pied en 5 minutes depuis le parking de la métairie de Chuffort, en 25 minutes depuis le parking de Clêmesin, en 50 minutes du col de Chasseral, en 20 minutes de La Dame et en hiver en 5 minutes depuis l'arrivée du télésiège Le Pâquier – Crêt-du-Puy.

ETAT ACTUEL

Le ski-club a procédé aux entretiens usuels.

Le chalet n'est pas isolé thermiquement. Il n'y a pas de lavabo, pas de WC avec chasse d'eau et pas de douche. L'équipement cuisine est désuet. Le poêle ne permet pas un chauffage suffisant par temps froid.

Le moment est venu de procéder à un assainissement de l'enveloppe thermique, de l'équipement sanitaire et du chauffage selon les normes actuelles.



Photo 2011



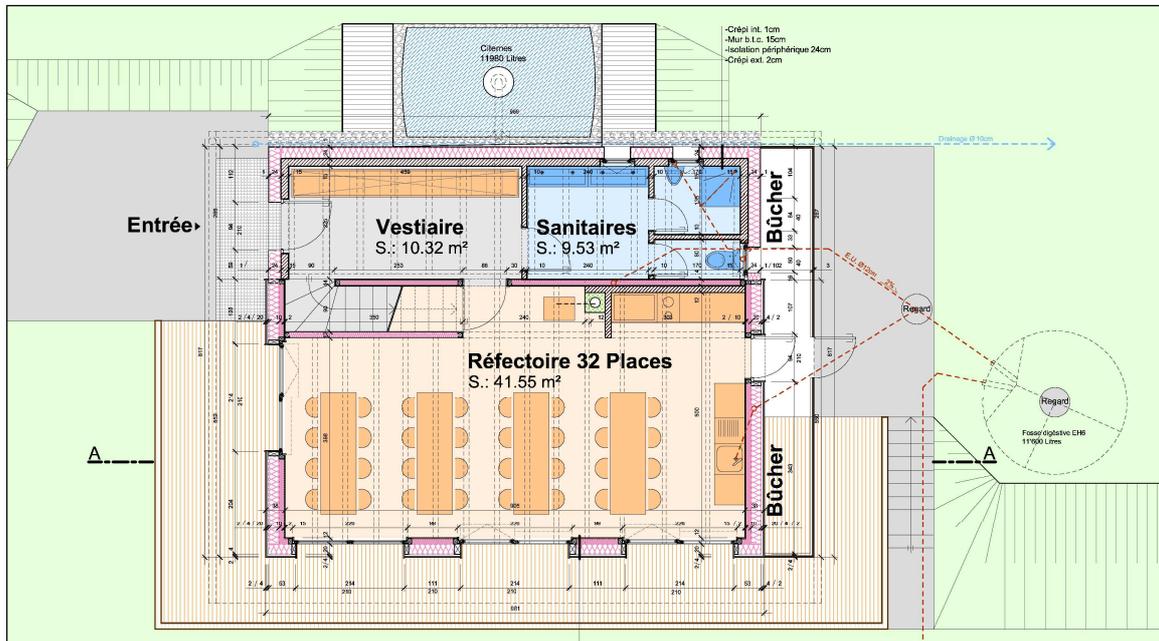
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET TRANSFORMATIONS

L'assainissement et la transformation seront exécutés dans le respect du développement durable.

Le chalet sera autonome en eau, énergie électrique et traitement des eaux usées.

Le bâtiment sera légèrement agrandi après démolition de l'annexe 1970. Dans ce nouveau volume prendront place au rez une entrée vestiaire, les locaux sanitaires et dans les combles un nouveau dortoir de 6 lits.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE



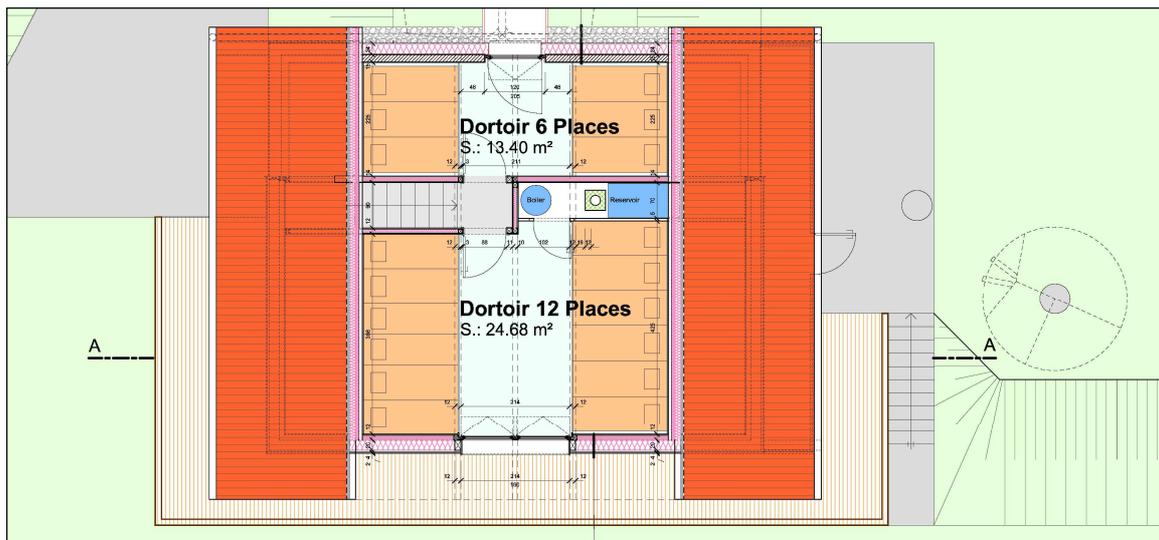
Le réfectoire offrira 32 places assises.

L'accès au dortoir se fera depuis le vestiaire.

Les sanitaires seront équipés d'une douche, d'un WC, d'un urinoir à sec et d'un lavabo rigole.

Le chauffage sera assuré par un poêle ollaire et la production d'eau chaude et cuisson par une cuisinière de type Tiba.

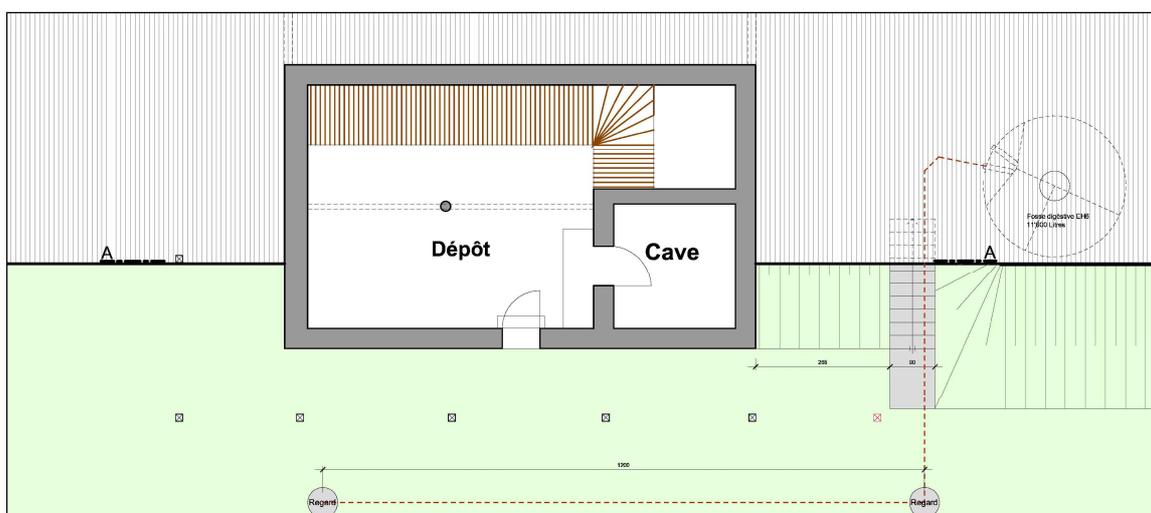
PLAN DES COMBLES



Le dortoir actuel sera réaménagé et offrira 12 places. Il y aura 6 places dans le dortoir de la nouvelle annexe.

Au centre, bien isolées, prendront place les réserves d'eau chaude et froide qui alimenteront par gravité les divers soutirages.

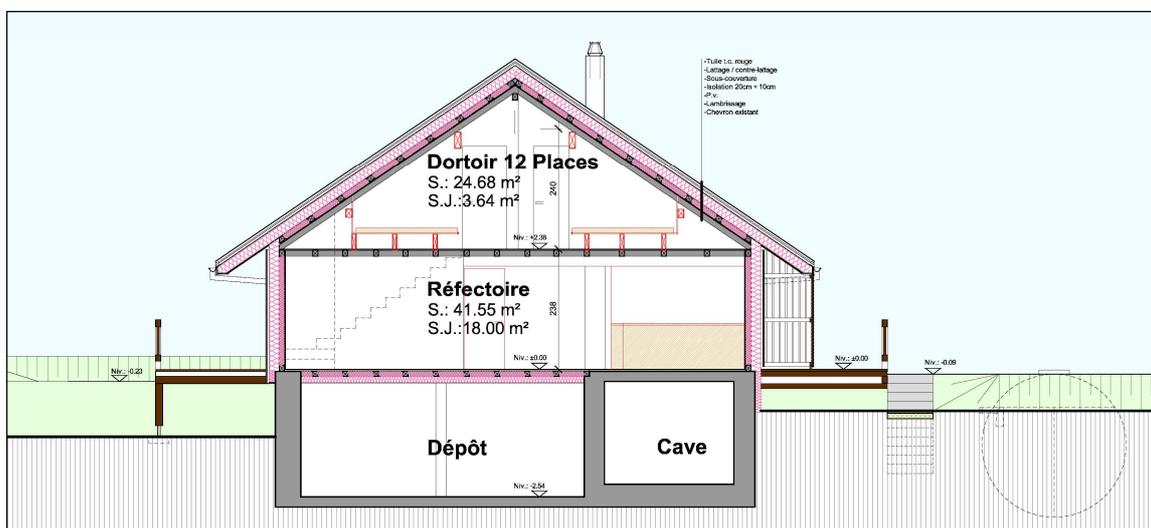
PLAN DU SOUS-SOL



Les eaux usées seront traitées par le passage dans une fosse digestive et une tranchée d'épandage.

L'ancienne citerne servira de cave

COUPE A-A



Le plancher, les façades et la toiture seront isolés depuis l'extérieur tout en conservant et renforçant la structure porteuse et en respectant le standard Minergie.

Les fenêtres seront de qualité pour bénéficier des subventions du "Programme Bâtiment".

Les couchettes seront surélevées et les sacs seront rangés en-dessous.

FACADE SUD



De grandes portes-fenêtres offriront une vision sur les pâturages et les Alpes et contribueront à l'utilisation de l'énergie passive.

L'installation photovoltaïque en façade fournira l'énergie pour la lumière et la pompe à eau qui alimentera le réservoir au-dessus de la cuisine.

Le balcon sera prolongé en Est et fera tout le tour du bâtiment.

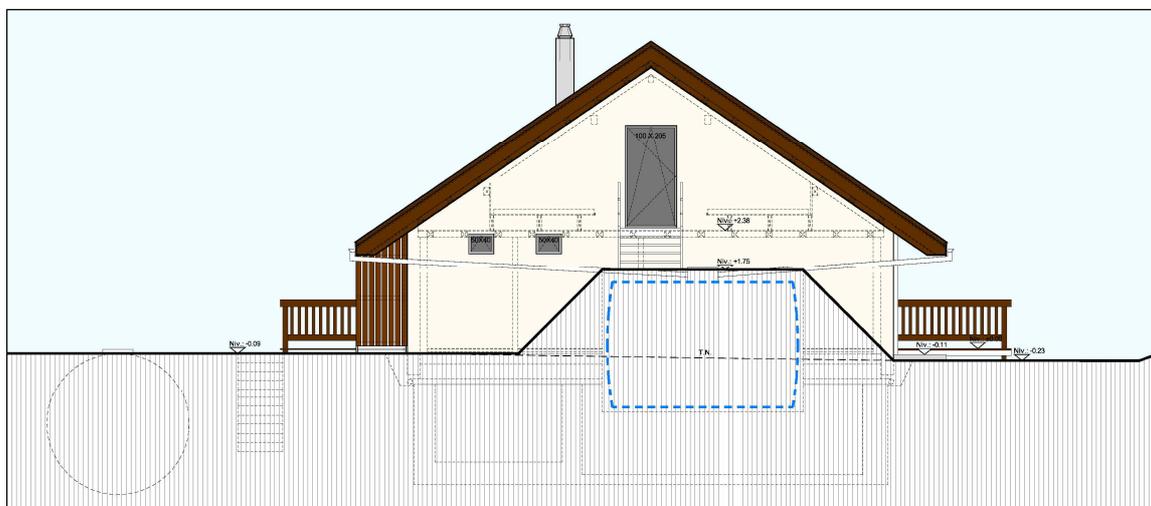
FACADE OUEST



L'entrée se situera dans la nouvelle annexe en façade Ouest et sera abritée par un avant-toit.

Le balcon existant sera conservé.

FACADE NORD



Une citerne d'eau de 12'000 litres enterrée remplacera celle sous la cuisine, trop petite pour le futur, pas assez étanche aux produits d'entretien des sols et pas suffisamment protégée du gel.

La porte-fenêtre servira de sortie de secours des dortoirs.

FACADE EST



Sous l'avant-toit, derrière la paroi ajourée en lames de bois se trouveront deux bûchers de 6m², directement accessibles depuis la cuisine.

PERMIS DE CONSTRUIRE

 **Commune de Villiers**
Chemin du Tombet 3
2057 Villiers

Ski Club Chasseral
M. Philippe Frossard, Président
2058 Le Pâquier

Villiers, le 8 août 2011

Commune : Villiers
Article cadastral : 468
Zone de planification : zone de protection communale 2 / zone de crêtes et de forêts
Auteur des plans : Cuche Léo
Procédure : sanction définitive
Désignation de l'objet : isolation enveloppe et agrandissement du chalet
Dossier SAT No : SATAC 13752

Monsieur,

Le dossier mentionné en rubrique a été examiné par les services de l'Etat, la Commission d'urbanisme ainsi que par notre Conseil communal.

Nous vous transmettons ci-dessous les préavis des services consultés. **Les frais facturés par Liconstr. du 25 mars 1996 et 58 du RELConstr., du 16 octobre 1996, sont à la charge de la maison NEWIS, nous vous remercions de vos frais.**

A) Décisions spéciales

- Décision spéciale du Département des plans déposés et sanctionnés. D'éventuelles décisions prises qu'avec l'assentiment du Conseil communal.

B) Préavis

- L'architecte avisera le Conseil communal afin qu'une visite de la construction puisse être organisée.
- Le chalet ne sera toléré sur le domaine public ni à la décharge communale.

7. En conséquence nous décidons de vous octroyer le **permis de construire** sous réserve de la stricte observation des remarques des services de l'Etat, du Mullruz, et de la Commune, formulées ci-avant.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans les 30 jours dès sa notification et en deux exemplaires, auprès du Conseil d'Etat, Château, 2001 Neuchâtel. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et les moyens de preuve éventuels. En cas de rejet même partiel du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.

Le droit des tiers demeure réservé.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président :  Ph. Sula
Le secrétaire :  Ph. Matile

La commune de Villiers nous a octroyé le permis de construire en date du 8 août 2011.

COÛT D'ASSAINISSEMENT ET TRANSFORMATIONS

Coût d'assainissement et transformation

(Etabli sur la base de soumissions par l'architecte et les maîtres d'état)

2) Bâtiment	CHF 346'300.—
4) Aménagements extérieurs (citerne, fosse digestive)	CHF 34'800.—
9) Ameublement	CHF 13'000.—
TOTAL	CHF 394'100.—

www.skiclubchasseral.ch

Contact (président du club)

Philippe Frossard
La Petite Combe
2058 Le Pâquier

M +4179 678 35 70

T +4132 853 52 49

Email p.frossard@bluewin.ch



**SKI-CLUB CHASSERAL
DOMBRESSON-VILLIERS**

by BÄR SA Léo Cuche / Août 2011